

Liffré, le 21 août 2020

Madame, Monsieur,

Nous sommes tenus d'informer toutes les familles des dispositions concernant les demandes de dossiers de bourses. Celles-ci peuvent vous aider à faire face aux frais de restauration et de scolarité de vos enfants.

Afin de distribuer les dossiers uniquement aux familles concernées par cette bourse, nous vous communiquons quelques informations ci-dessous :

1) Ressources de la famille

- l'avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019 (revenu fiscal de référence).

2) Cas particuliers :

* Concubinage :

La situation de concubinage au moment de la demande sera pris en compte avec les revenus de l'année 2019 des 2 concubins, même si l'élève n'est pas un enfant commun

* Divorce, séparation :

Seuls les revenus du ménage du parent qui a la charge de l'élève, ainsi que les revenus de son concubin ou de son conjoint seront pris en compte, que la résidence soit exclusive ou alternée.

* Décès :

Seuls les revenus du parent qui a la charge de l'élève, ainsi que les revenus de son concubin ou de son nouveau conjoint seront pris en compte.

Dans tous les cas, photocopie de toutes les pages des avis d'impôt en vérifiant l'intégralité de la copie, notamment le nombre d'enfants à charge.

- Ci-dessous, **plafonds de ressources à ne pas dépasser. Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017.:**

1 enfant à charge	15 609 €	2 enfants à charge	19 210 €
3 enfants à charge	22 812 €	4 enfants à charge	26 414 €
5 enfants à charge	30 017 €	6 enfants à charge	33 619 €

Un simulateur accessible depuis le site Internet www.education.gouv.fr/aides-financieres-college vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant et estimer son montant.

Vous trouverez ci-dessous un coupon à retourner **AU SECRETARIAT** pour le **Lundi 7 septembre** (dernier délai). Sans retour de celui-ci, nous considérerons que vous ne souhaitez pas faire un dossier de demande de bourse.

Nous n'exigeons pas un retour obligatoire du coupon. Si vous n'avez pas reçu le dossier de demande de bourse le 16 septembre, merci de contacter directement le secrétariat du collège par téléphone.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Y. FLOCH, Chef d'Etablissement

✂

Coupon à retourner au SECRETARIAT pour le LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

Mme, Mr _____ parents de l'élève,

Nom : _____ Prénom : _____ en classe de : _____

ont pris connaissance du courrier et **DEMANDENT UN DOSSIER DE BOURSES**

A _____, le ___ / ___ / ___

Signature des parents